



MINISTERIO
DE ASUNTOS EXTERIORES,
UNIÓN EUROPEA
Y COOPERACIÓN

TRIBUNAL CALIFICADOR
PRUEBAS PARA EL INGRESO EN EL CUERPO
DE TRADUCTORES E INTÉRPRETES DEL
ESTADO

Resolución de 10 de octubre de 2022
(BOE núm. 247, del 14.10.2022)

TRADUCCIÓN FRANCÉS-CASTELLANO

(Perfiles 23, 25, 28 y 30)

**JUGEMENT STATUANT SUR UNE REQUÊTE EN
AMÉNAGEMENT DE PEINE
Condamnée détenue
LIBÉRATION CONDITIONNELLE EXPULSION**

Le 18 mars 2022, au Tribunal Judiciaire de Marseille a été prononcé par A..., présidente chargée de l'application des peines au Tribunal Judiciaire de Marseille, assistée de R..., greffier, le jugement suivant :

Vu la situation pénale de :

Madame E....

De nationalité espagnole et colombienne

Condamnée le 21 avril 2021 par le Tribunal correctionnel de Nice à la peine de 3 ans d'emprisonnement assorti d'un an de sursis pour des faits de :

- DÉTENTION NON AUTORISÉE DE STUPÉFIANTS
- TRANSPORT NON AUTORISÉE DE STUPÉFIANTS
- IMPORTATION NON AUTORISÉE DE STUPÉFIANTS- TRAFIC

Actuellement incarcérée au centre pénitentiaire de Marseille-Les Baumettes et dont la fin de la peine est prévue au 1^{er} novembre 2022.

[...]

Son casier judiciaire ne porte trace d'aucune autre condamnation.

MOTIFS DE LA DÉCISION

Sur la recevabilité de la demande:

Aux termes de l'article 729 du code de procédure pénale, la libération conditionnelle peut être accordée lorsque la durée de la peine accomplie par le condamné est au moins égale à la durée de la peine lui restant à subir. L'article 729-2 dispose en revanche que lorsqu'un étranger condamné à une peine privative de liberté est l'objet d'une mesure d'interdiction du territoire français, d'obligation de quitter le territoire français, d'interdiction de circuler sur le territoire français, d'expulsion, d'extradition ou de remise sur le fondement d'un mandat d'arrêt européen, sa libération conditionnelle est subordonnée à la condition que cette mesure soit exécutée. Elle peut être décidée sans son consentement.



MINISTERIO
DE ASUNTOS EXTERIORES,
UNIÓN EUROPEA
Y COOPERACIÓN

**TRIBUNAL CALIFICADOR
PRUEBAS PARA EL INGRESO EN EL CUERPO
DE TRADUCTORES E INTÉRPRETES DEL
ESTADO**

*Resolución de 10 de octubre de 2022
(BOE núm. 247, del 14.10.2022)*

En l'espèce, Mme E... est écrouée depuis le 17 mars 2021 et libérable le 1^{er} novembre 2022. Elle a exécuté la moitié de sa peine depuis le 08 janvier 2022 et aura exécuté les deux tiers de sa peine le 16 avril 2022. Elle a en outre été condamnée par le Tribunal correctionnel de Nice le 21 avril 2022 à une interdiction du territoire français pour une durée de 10 ans.

Sa demande de libération conditionnelle subordonnée à l'exécution d'une mesure d'expulsion est donc recevable.